

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Poudre d'extincteurs

| | |
|-------------|----------|
| Code Eural | 16 05 09 |
| Code déchet | 661003 |

DESCRIPTION

Poudre provenant d'extincteurs à poudre

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- Teneur en eau : < 20 %
- Teneur totale en chlore : < 0,5 %
- Soufre : < 3 %
- Point d'éclair : > 60 %

Conditions générales :

- À base de sels de sodium et de potassium
- Pas d'extincteurs
- Non toxique conformément à la loi sur les déchets toxiques et son A.R. du 09.02.76

Conditions d'emballage :

- Emballée dans des fûts en bon état et pouvant être vidés par basculement.